

## Déclaration d'intention

### Conformément à l'article L121-18 du Code de l'environnement

#### Projet de sécurisation du collège de Saint-Sauveur-sur-Tinée contre les crues de la Tinée

**Maîtres d'ouvrage :** Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE), maître d'ouvrage délégué de Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (CD06)

#### 1. Motivations et raisons d'être du projet

Le projet vise à sécuriser le collège Saint-Blaise de Saint-Sauveur-sur-Tinée contre les risques d'inondation et d'affouillement, dans un contexte de vulnérabilité avérée du site. Situé en rive droite de la Tinée, le collège est exposé à des crues fréquentes et intenses de la Tinée, comme l'attestent les données historiques et les classements du PPRI. L'opération s'inscrit dans une démarche de protection des infrastructures scolaires et urbaines essentielles, en cohérence avec les obligations réglementaires du PPRI approuvé le 31 mars 2014.

#### 2. Plan ou programme dont découle le projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** sur la commune de Saint-Sauveur-sur-Tinée, qui impose la mise en œuvre de mesures de protection pour les établissements sensibles situés en zone rouge d'aléa très fort.

#### 3. Commune concernée

- **Saint-Sauveur-sur-Tinée** (Alpes-Maritimes)

#### 4. Le projet

Les travaux comprennent le remplacement du pont existant de franchissement de la Tinée, la réalisation d'un mur d'endiguement en rive droite, des écrans de soutènement en rives droite et gauche, la réhausse des murs existants et l'aménagement des voiries et réseaux associés nécessaires pour la réalisation du reste des travaux.

L'opération poursuit plusieurs objectifs clés afin de garantir une infrastructure sécurisée et durable :

- Améliorer la capacité hydraulique en optimisant l'écoulement de la Tinée par la reconstruction du pont.
- Sécuriser les berges et les infrastructures adjacentes pour éviter les risques d'érosion et d'affouillement.
- Garantir la pérennité des réseaux et des accès, en intégrant des solutions techniques adaptées à la gestion des eaux et à la circulation locale.

Le projet permettra de protéger le collège contre les crues de période de retour 80 ans.

L'opération est portée par le SMIAGE Maralpin en collaboration avec MNCA et le CD06, maîtres d'ouvrage.

#### 4. Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Les travaux auront un impact temporaire sur :

- Les milieux aquatiques (berges de la Tinée, lit mineur),
- Le paysage urbain (modification du pont, murs d'endiguement),
- Les nuisances sonores et la circulation pendant le chantier.

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation seront intégrées au projet, conformément aux prescriptions environnementales applicables.

#### 5. Solutions alternatives envisagées

Deux alternatives ont été étudiées :

- **Déplacement du collège** : écartée pour des raisons économiques, environnementales et sociales.
- **Modifications du projet** : telles que la réduction de la hauteur du mur d'endiguement ou le maintien du pont existant, également écartées car elles compromettent l'efficacité de la protection.

#### 6. Modalités de concertation préalable envisagées

Le projet concerne les rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.3.0, 3.1.4.0, 3.1.5.0, 3.2.2.0 et 3.2.6.0 de la nomenclature de l'article R214-1 du Code de l'Environnement. En application des seuils de cette dernière, le projet est soumis à autorisation environnementale. Le projet fait également l'objet d'une étude d'impact (article R122-2). Dans ce cadre, il fait l'objet d'une enquête publique qui se déroulera du 10 juin 2025 au 11 juillet 2025. L'autorité organisatrice de l'enquête publique est la DDTM de Alpes Maritimes. Le dossier d'enquête au format numérique sera accessible au lien suivant : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>